



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 10 novembre 2014 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Alain Forestier, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire  
Guy Lavorel, Adjoint  
Jacques Magnenat, Adjoint  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

**Excusé(e)s :** Mme Véronique Hirsch et M. Jean Berthet, conseillers municipaux

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Approbation du budget 2015 :
  - 4.1. Rapport de de la commission des finances du 27 octobre 2014
  - 4.2. Vote de la délibération D98 approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2015
  - 4.3. Vote de la délibération D99 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2015
5. Projet de délibération : Vote de la délibération D100 relative à la répartition des indemnités non versées de l'adjoint démissionnaire au Maire et à l'adjoint au Maire
6. Projet de construction de 3 immeubles de logements au chemin Dottrens 49 à 59, au lieu-dit « Les Saussac » :
  - 6.1. Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 3 novembre 2014
  - 6.2. Vote de la délibération D101 approuvant l'ouverture d'un crédit d'engagement et l'autorisation d'emprunter afin de financer les frais de construction de 3 immeubles de logements au ch. Dottrens 49 à 59, au lieu-dit « Les Saussac »

7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : Décision du 27 septembre 2014 : Contribution annuelle de CHF 3.60 par habitant demandée aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos : demande de naturalisation

---

M. Forestier, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014**

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Forestier souhaite une particulière bienvenue à M. Jacques Magnenat, nouvel adjoint au Maire.

Il n'a pas d'autres communications de la part du bureau du Conseil municipal.

### **3. Communications de la Mairie**

M. van Loon prend la parole en signalant que M. Jacques Magnenat, adjoint au Maire, a prêté serment devant le Conseil d'Etat le 5 novembre dernier. M. van Loon fait circuler une photographie de cette cérémonie et il félicite encore M. Magnenat et le remercie de se mettre à disposition de la commune.

M. Magnenat prend à son tour la parole pour dire son plaisir de se trouver à nouveau avec le Conseil municipal et pour remercier celles et ceux qui lui ont fait confiance pour assurer ce remplacement jusqu'à la fin de la législature. M. Magnenat se dit certain que le travail avec MM. van Loon et Lavorel sera fructueux.

M. van Loon poursuit en informant le Conseil municipal de la répartition des dicastères décidée par l'Exécutif :

M. Potter van Loon, Maire :

- Administration générale
- Finances
- Sécurité publique
- Ecole et petite enfance (crèche, garderie, accueil familial)
- Urbanisme, aménagement du territoire
- Taxe professionnelle communale

M. Guy Lavorel, Adjoint :

- Bâtiments communaux
- Culture et loisirs et sport
- Jeunesse (local jeunes, activités pour les ados)
- Social: aide sociale, aînés et aide humanitaire
- Protection des eaux et de l'environnement

M. Jaques Magnenat, Adjoint :

- Routes, espaces verts, cimetière
- Personnel communal
- Information et communication
- Agenda 21

M. van Loon poursuit en donnant encore les informations suivantes :

### Sécurité sur les chemins du quartier des Crêts

A la suite de la pétition adressée au Conseil municipal par les habitants de ce quartier, la Mairie a pris contact avec le bureau Trafitec afin que celui-ci étudie si des mesures provisoires peuvent être mises en place rapidement. Trafitec va faire des propositions prochainement et la Mairie les soumettra aux habitants du quartier ainsi qu'à la commission d'urbanisme.

Par ailleurs, l'Exécutif a également demandé au bureau Trafitec une offre pour l'étude des aménagements définitifs des chemins du quartier des Crêts, conformément au plan de circulation communal, et le projet sera également soumis à la commission d'urbanisme ainsi qu'aux habitants.

M. Duquesne demande si des mesures très rapides, par exemple par la mise en place d'un compteur de vitesse « Visispeed », peuvent être mises en place.

M. Niederhauser précise que la mairie loue ce type d'appareils au TCS et qu'ils ne sont pas toujours disponibles rapidement. MM. Magnenat et van Loon relèvent que les chemins de ce quartier sont très étroits et qu'il y a probablement peu de dépassements de vitesse, mais ils vont prendre en compte la demande de M. Duquesne.

### Conseil des Anciens

Le règlement du Conseil des Anciens prévoit que le Conseil peut être appelé par les autorités communales à donner un avis dans différents domaines de la vie communale, notamment dans des domaines liés aux aînés.

Les autorités ont cependant assez rarement consulté le conseil des Anciens ces dernières années. La Mairie a donc proposé que dorénavant, un point spécifique "Consultation éventuelle du Conseil des Anciens" figure dans l'ordre du jour de toutes les séances de commissions (sous point 1 b).

### Bancomat de la BCGE à la mairie

M. le Maire informe le Conseil que la BCGE a procédé au remplacement du bancomat et que le nouvel appareil fonctionnera dans une dizaine de jours.

### Autorisation de construire pour les immeubles des Saussac

M. van Loon a le plaisir d'annoncer que l'autorisation de construire pour le projet d'immeubles aux Saussac a été délivrée il y a quelques jours. Il rappelle que le dossier avait été déposé en février 2013, soit il y a 20 mois ! La Mairie offrira une coupe de champagne au terme de cette séance, coupe qui sera également destinée à fêter le retour de M. Magnenat.

### Travaux divers

M. le Maire informe encore, pour conclure, que les travaux destinés à améliorer la sécurité à la sortie du parking souterrain de la place de la Mairie, ainsi que le marquage d'un « Stop » à la sortie de la salle des fêtes, sont terminés.

## **4. Approbation du budget 2015**

### **4.1. Rapport de de la commission des finances du 27 octobre 2014**

En l'absence de Mme Hirsch, M. Kaiser donne lecture du rapport de la commission des finances du 27 octobre 14 (voir annexe 1). En conclusion, la commission propose au Conseil municipal d'approuver le budget de fonctionnement et le plan des investissements qui lui sont soumis.

### **4.2 Vote de la délibération D98 approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2015**

M. van Loon indique que suite à de nouvelles informations de l'administration fiscale, les chiffres des recettes fiscales ont été légèrement modifiés par rapport aux montants présentés à la commission des finances (comptes 9000.4000 à 9000.4002), mais que le total de ces recettes reste le même, soit 6,4 millions et que le résultat global du budget ne change donc pas.

Mme Schneider-Bidaux tient à faire remarquer que ce budget prévoit une augmentation des salaires du maire et des adjoints qu'elle estime tout à fait justifiée au regard du travail toujours plus important que les magistrats doivent assumer.

Il n'y a pas d'autres interventions et M. Forestier donne lecture de la délibération D98 suivante, **qui est approuvée à l'unanimité** :

**D98 - APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS DU MONTANT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2015**

*Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 8'845'192 aux charges et de Fr. 8'859'396 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 14'204,*

*Attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'408'965, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'394'761, plus l'excédent de recettes présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 14'204,*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 40 centimes,*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'420'000 aux dépenses et de Fr. 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'420'000,*

*Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 1'408'965 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 11'035,*

*Vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 27 octobre 2014,*

*Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*Sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide**

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de Fr. 8'845'192 aux charges et de Fr. 8'859'396 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à Fr. 14'204.*
- 2. De fixer les indemnités allouées au maire à Fr. 43'000.*
- 3. De fixer les indemnités allouées à chaque adjoint à Fr. 33'000, soit au total Fr. 66'000.*
- 4. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à Fr. 2'400, au président à Fr. 4'800 et au vice-président à Fr. 3'600, soit au total Fr. 44'400.*
- 5. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 40 centimes.*
- 6. D'autoriser le Maire à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

M. van Loon fait remarquer qu'il s'agit du 2ème budget consécutif avec un résultat positif et qu'ainsi nous sommes en avance sur le plan quadriennal établi suite à la chute des recettes fiscales.

Le Président remercie l'Exécutif pour sa bonne gestion financière de la commune.

**4.3 Vote de la délibération D99 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2015**

M. Forestier donne lecture de la délibération D99 suivante, **qui est approuvée à l'unanimité** :

**D99 - TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2015**

*Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide**

*de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 100 %.*

## **5. Projet de délibération : Vote de la délibération D100 relative à la répartition des indemnités non versées de l'adjoint démissionnaire au Maire et à l'adjoint au Maire**

M. Forestier donne lecture de la délibération D 100.

Mme Schneider-Bidaux fait part de son désaccord par rapport à cette proposition. Bien que la procédure soit tout à fait légale, cette façon de faire surprend un peu ; des conseillers municipaux ou conseillers administratifs d'autres communes que Mme Schneider-Bidaux a questionnés ont également fait part de leur étonnement. C'est la raison pour laquelle elle s'abstiendra lors du vote de cette délibération.

M. van Loon rappelle que cette délibération a été suggérée par le Service de surveillance des communes. Il relève également que les 44 autres communes ont chacune leurs problèmes et leur façon de conduire leurs affaires et qu'il ne se permettrait pas de donner son avis sur la gestion d'autres communes.

M. Duquesne se dit étonné par l'intervention de Mme Schneider-Bidaux, car les deux magistrats en place ont dû prendre en charge les dossiers de l'adjoint démissionnaire. Il semble donc justifié de répartir les indemnités non versées.

Au vote, **la délibération suivante est approuvée par 9 OUI, 1 NON (DC) et 4 abstentions (TA et V) :**

### ***D100 – DELIBERATION RELATIVE A LA REPARTITION DES INDEMNITES NON VERSEES DE L'ADJOINT DEMISSIONNAIRE ENTRE LE MAIRE ET L'ADJOINT AU MAIRE***

*vu la démission de Monsieur Yves Meynard, adjoint au Maire, au 30 juin 2014*

*vu l'information donnée par la Mairie à la commission des Finances et sécurité du 29 septembre 2014,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide**

- 1. D'accepter de répartir l'indemnité non versée du 1<sup>er</sup> juillet au 4 novembre 2014 de Monsieur Yves Meynard, Adjoint au Maire démissionnaire, entre Monsieur Potter Van Loon, Maire, et Monsieur Guy Lavorel, Adjoint au Maire.*
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire, sur la rubrique 0200.3000, pour un montant total de CHF 8'660 à répartir entre Monsieur Potter Van Loon, Maire, et Monsieur Guy Lavorel, Adjoint au Maire, en vue de leur indemnisation compensatoire pour la surcharge de travail et de séances occasionnés par la démission de Monsieur Yves Meynard, Adjoint au Maire.*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par l'économie effectuée sous les rubriques 0200.3000 et 0200.3170 due à la démission de Monsieur Yves Meynard, Adjoint au Maire.*

## **6. Projet de construction de 3 immeubles de logements au chemin Dottrens 49 à 59, au lieu-dit « Les Saussac »**

### **6.1. Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 3 novembre 2014**

Mme Bernardet donne lecture de son rapport de la commission des travaux du 3 novembre 2014 (voir annexe 2). Il n'y a pas de question concernant ce rapport.

### **6.2. Vote de la délibération D101 approuvant l'ouverture d'un crédit d'engagement et l'autorisation d'emprunter afin de financer les frais de construction de 3 immeubles de logements au ch. Dottrens 49 à 59, au lieu-dit « Les Saussac »**

M. Forestier donne lecture de la délibération D101 suivante, **qui est approuvée à l'unanimité :**

#### ***D 101 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET D'UNE AUTORISATION D'EMPRUNTER DESTINES A FINANCER LES FRAIS DE CONSTRUCTION DE 3 IMMEUBLES DE LOGEMENTS AU LIEU-DIT « LES SAUSSAC » (CH. DOTRENS NO 49 A 59) (patrimoine financier)***

*vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le crédit de CHF 410'000.- voté par le Conseil municipal le 23 mars 2009 destiné aux frais d'organisation d'un concours d'architecture pour le projet de construction d'immeubles de logements aux Saussac,*

*vu le crédit de CHF 190'000.- voté par le Conseil municipal le 18 avril 2011 destiné à financer les frais d'organisation d'une procédure d'appel d'offres destinée à l'attribution d'un mandat pour un nouveau projet d'immeubles de logements aux Saussac,*

*vu le crédit de CHF 1'150'000.- voté par le Conseil municipal le 19 mars 2012 destiné à financer les frais d'étude du projet définitif de 3 immeubles de logements aux Saussac,*

*vu l'accord de principe délivré par l'Office cantonal du logement le 24 septembre 2014 concernant le plan financier et les catégories de logements prévues dans les 3 bâtiments (HM-LUP, ZD LOC et PPE),*

*vu l'autorisation définitive de construire délivrée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie le 15 octobre 2014, en réponse à la requête déposée le 20 mars 2013,*

*vu l'estimation du coût des travaux du 29 octobre 2014 établi par le bureau d'architectes IL-A Architectes,*

*vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 3 novembre 2014,*

*sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide**

- 1. D'approuver la réalisation des travaux de construction de 3 immeubles de logements au chemin Dottrens no 49 à 59 (lieu-dit « Les Saussac »), selon le projet approuvé par la Commission "travaux publics et bâtiments" et autorisé par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 22'400'000.- destiné à financer ces travaux.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
- 4. De financer une partie de cette dépense au moyen des recettes provenant de la vente des appartements en PPE ainsi qu'au moyen des disponibilités de la commune.*
- 5. De financer le solde de la dépense totale de CHF 22'400'000.- par le moyen de l'emprunt, en autorisant le Maire à contracter, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, un emprunt d'un montant maximum de CHF 15'000'000.-.*
- 6. De prendre acte qu'une délibération sera soumise ultérieurement au Conseil municipal pour l'autorisation de vente des appartements en PPE.*

Le Président remercie les conseillers municipaux pour se vote unanime et il se dit heureux de voir pointer « le bout du toit de ce projet » !

### **7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : Décision du 27 septembre 2014 : Contribution annuelle de CHF 3.60 par habitant demandée aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG**

M. Forestier donne lecture des principaux éléments de cette décision.

M. van Loon rappelle que ces décisions s'inscrivent en toute logique dans une augmentation considérable des tâches de l'ACG et le temps consacré par les membres actifs dans cette association. L'association a dû renforcer sa structure interne pour lui permettre de faire face aux nouveaux défis.

Il n'y a pas d'opposition à cette décision de l'ACG.

### **8. Propositions individuelles et questions**

**Pollution d'un cours d'eau :** Mme Delavy reprend la discussion qui a eu lieu lors du dernier Conseil municipal au sujet de la pollution observée dans un cours d'eau de la commune et souhaite que des recherches soient menées plus en avant.

M. van Loon indique que le Service des eaux a été alerté rapidement après le Conseil municipal et que

la Mairie n'a pas reçu de nouvelles depuis lors. Elle reprendra contact avec ce service pour avoir des informations.

**Sécurité des piétons à la place de la Mairie :** Mme Downing remercie la Mairie pour les mesures mises en place à la sortie du parking souterrain. Elle signale un autre problème au niveau du trottoir situé en face de la place de la Mairie et de l'épicerie, où des voitures se garent souvent illégalement. Elle propose l'installation d'un ou deux poteaux pour sécuriser le parcours, par souci pour les écoliers qui empruntent cette voie.

M. van Loon déclare que la Mairie a pris bonne note de cette demande et qu'elle étudiera une solution.

## **9. Huis clos : demande de naturalisation**

Après avoir donné une information confidentielle concernant le bancomat de la BCGE, M. van Loon présente la demande de naturalisation suivante :

M. Simon John Cameron, né en 1971, de nationalité australienne, et son épouse Mme Rebecca Jane Cameron née Shinnick, née en 1972, de nationalité australienne également.

Cette demande de naturalisation est acceptée par 14 OUI et 1 abstention.

Le Président lève la séance à 21h05.

Le Président  
Alain Forestier

Le secrétaire  
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## RAPPORT DE COMMISSION :

### Séance de la Commission des finances du lundi 27 octobre 2014

La commission des finances s'est réunie le lundi 27 octobre 2014 et a examiné avec attention les documents suivants :

#### **1. Récapitulatif des diverses subventions inscrites au budget 2015**

Les commissaires ont demandé des explications sur les allocations sociales et ont pris note des réponses suivantes :

- a) Les allocations sociales (aides personnalisées) sont étudiées au cas par cas, selon les informations reçues de l'Hospice général ou d'autres sources et peuvent évoluer d'une année à l'autre. Une partie de ce budget est constituée par les allocations de Noël octroyées chaque année par la commune aux habitants vivant une situation financière difficile (environ CHF 9'000 en tout par année).
- b) Les subventions pour l'accueil familial de jour ont augmenté parce que le taux d'occupation des mamans de jour est passé de 2 à 3 places.
- c) Les commissaires souhaitent recevoir une liste de toutes les subventions aux œuvres sociales suisses versées lors de l'examen des comptes 2014. Cela sera fait.
- d) Les commissaires souhaitent pouvoir subventionner un plus grand nombre d'enfants participant au centre aéré de Compesières. Il est donc proposé de diminuer le montant alloué par enfant sans augmenter le budget ; la Mairie cherchera la meilleure solution en concertation avec le comité du centre aéré.

#### **2. Tableau des subventions versées aux sociétés communales 2015-2016**

La commission a pris connaissance du tableau des subventions aux sociétés communales pour 2015 et 2016, recalculées sur la base des informations fournies par les sociétés. Il y a peu de changements par rapport aux subventions versées en 2013 et 2014 et la commission approuve ce tableau.

#### **3. Dons prévus pour l'aide au développement (humanitaire) 2015**

L'objectif d'atteindre le 0.7% des dépenses de fonctionnement est toujours d'actualité, même s'il n'est pas atteint dans ce budget. Il faut noter que Troinex fait partie des communes les plus généreuses. Le budget pour l'aide humanitaire pourra être augmenté lorsque l'équilibre financier sera moins précaire. Les associations qui reçoivent des subventions importantes depuis plusieurs années doivent rendre compte de leur fonctionnement à la Mairie.

#### **4. Examen du projet de budget de fonctionnement 2015**

Le projet de budget de fonctionnement 2015 est passé en revue par les commissaires et quelques points font l'objet de questions ou remarques :

##### **a) Administration générale – Traitements du personnel**

M. Van Loon propose d'augmenter ce poste de CHF 2'000.-, soit un montant de CHF 550'000 au total, suite à une nouvelle estimation des salaires. **Cet amendement est accepté à l'unanimité.**

##### **b) Salle des fêtes et de sport – Location des salles**

Les commissaires posent la question de l'augmentation des tarifs de location. Ceux-ci ont déjà fait l'objet de deux adaptations et des comparaisons avec d'autres communes sont faites régulièrement. Augmenter les prix rendrait les locations moins attractives. Les commissaires n'envisagent donc pas d'augmenter les tarifs en 2015.

##### **c) Police municipale – Collaboration APM autres communes**

L'augmentation de ce poste correspond à un vrai projet de collaboration avec les APM d'une autre commune, des négociations sont en cours et le projet est sur le point de se concrétiser. Il est possible que la collaboration débute déjà d'ici la fin de cette année, toutefois à ce jour, aucune dépense n'a encore été réalisée.



**d) Enseignement – Mobilier, machines, matériel**

M. Van Loon propose d'augmenter ce poste de CHF 5'000, soit un budget total de CHF 20'000, pour permettre l'achat de panneaux d'affichages mobiles, ainsi que l'installation de rayonnages et présentoirs à livres pour l'atelier de lecture. **Cet amendement est accepté à l'unanimité.**

**e) Protection des eaux**

Se référant au poste 7100.3140 dans lequel une dépense de CHF 12'500.- est prévue, les commissaires souhaitent savoir ce qu'est un décanteur : il s'agit d'un bassin dans lequel les eaux usées sont récupérées et décantées pour permettre la séparation des huiles et autres produits. Le décanteur doit être vidangé une fois par année et le coût est à la charge de la commune de Troinex qui refacture environ 30% à la commune de Veyrier.

**f) Traitement des déchets – Ordures ménagères**

Le budget 2014 prévoyait une baisse du volume des ordures ménagères dans le cadre du projet de tri de déchets organiques avec l'association Partage. Comme ce projet a été différé, de nouvelles estimations ont été faites : le volume des ordures ménagères devrait diminuer mais dans une moindre mesure, c'est pourquoi le budget a été revu à la hausse. Il faut aussi noter que la population augmente et de ce fait influence aussi le volume de déchets ménagers.

**g) Immeubles Dusonchet - Loyers**

Les commissaires demandent des explications sur la diminution des budgets des loyers : par le passé la régie avait tendance à proposer des budgets surestimés pour l'encaissement des loyers, basés sur des perspectives de croissance appliquées dans le privé. Suite aux recettes effectives 2013 et 2014 (1<sup>er</sup> semestre) et sur demande de la Mairie, la régie a revu ses estimations.

**Le projet de budget de fonctionnement 2015** amendé avec CHF 8'859'396 aux revenus et CHF 8'845'192 aux charges, soit un excédent de recettes de CHF 14'204 **est accepté à l'unanimité.**

Les commissaires ont ensuite étudié le plan des investissements 2015.

En préambule, M. Van Loon informe les commissaires que toutes les autorisations de construire pour les immeubles des Saussac (au ch. Dottrens) ont été reçues. Après des explications sur l'étude de l'aménagement du centre du village et de l'école (rénover et d'agrandir l'école, voire la reconstruire, repenser le secteur situé entre l'école, les immeubles Dusonchet et la parcelle Duvernay à la route de Moillebin), le plan des investissements 2015 avec CHF 1'420'000 aux dépenses et CHF 0 aux recettes **est accepté à l'unanimité.**

Mis au vote, le taux du centime additionnel pour 2015 est maintenu à 40 **à l'unanimité** et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle est maintenu à 100% **à l'unanimité.**

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande donc l'adoption du projet de budget de fonctionnement et du budget d'investissements, le taux des centimes additionnel et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.

Troinex, le 3 novembre 2014

Véronique Hirsch  
Rapporteuse

**TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS**

**RAPPORT DE COMMISSION**

Séance du 3 novembre 2014

Présents : M. M. Botbol, Président  
Mme D. Bernardet  
Mme S. Downing

M. O. Bahon  
M. S. Bourqui  
M. T. Jordi  
M. J.-L. Kaiser  
M. S. Sizonenko  
M. L. Courbat

M. G. Lavorel, adjoint  
M. O. Niederhauser, secrétaire général

M. Jean Serrano, responsable technique  
Ms Lamacchia et Isler, architectes

Concerne : construction de 3 immeubles de logements au lieu-dit « Les Saussacs »

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors de la séance du 3 novembre dernier, les architectes en charge du projet susmentionné sont venus présenter l'avancée du dossier et le projet de crédit de construction aux membres de la commission.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que l'autorisation de construire a été délivrée le 15 octobre 2014, permettant ainsi à la commune d'aller de l'avant en ce qui concerne ce projet.

Tenant compte du fait qu'un peu plus de 85% des soumissions sont « rentrées », le détail du crédit de construction ainsi que le plan de financement nous ont été présentés.

Nous avons reçu des explications claires, nettes et précises concernant ce crédit de construction dont le total représente la somme de Fr. 22'359'327.-, arrondie à Fr. 22'400'000.- (voir détail en annexe). Quant au plan de financement, il prévoit un emprunt maximum de Fr. 15'000'000.-, le solde provenant de la vente des appartements en PPE.

A la suite de cette présentation, le Président nous a invités à nous prononcer sur ce crédit et sur l'autorisation d'emprunter destinés à financer les frais de constructions des 3 immeubles susmentionnés.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que les membres de la commission ont approuvé le projet qui vous est présenté ce soir et ils vous invitent donc à l'accepter.